

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021 à 20 h 30

Séance du 10 septembre 2021 à 20 h 30

Le 10 septembre 2021, le Conseil Municipal dûment convoqué est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire.

Présents : Renault Hervé, Géraudie Thomas, Campana Florent, Trochet Jean-Claude, Dupuy Jean-Philippe, Le Tual Didier, Maillard Fabrice, Vénard Sylvain, Hamel Arnaud

Absente excusée : Mme Zaoui Nathalie

Absent :

Était représentée : Mme Zaoui Nathalie (par M. Renault Hervé)

Secrétaire de séance M. Trochet Jean-Claude

En application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Monsieur Renault Hervé, maire, a décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera avec un nombre réduit de 4 personnes.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent la demande de Monsieur Renault Hervé.

Ordre du Jour

- Motion de la Fédération nationale des Communes forestières
- SIRECE – Désignation d'une personne en charge du dossier de la rénovation des statues de l'église
- Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du centre interdépartemental de gestion (CIG)
- Distribution des commissions de Monsieur Masi Benjamin aux membres du conseil municipal

- Commission PLU
- Rapports des commissions
- Rapports divers
- Questions diverses.

Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises :

1) Certificat d'urbanisme

- CUa 078 283 21 M0012 signé le 12 juin 2021 – parcelle ZD 67
- CUa 078 283 21 M0013 signé le 16 juin 2021 – parcelle ZD 102
- CUb 078 283 21 M 0014 signé le 29 juillet 2021 – parcelle ZD 99-104p

Vous pouvez retrouver plus de détails en parcourant le registre des délibérations disponible en mairie.

2) Déclaration préalable

- DP 078 283 21 M 0006 accepté le 12 juin 2021 – Division en vue de construire
- DP 078 283 21 M 0007 accepté le 26 juin 2021 – Division en vue de construire
- DP 078 283 21 M 0008 accepté le 26 juin 2021 – Division en vue de construire
- DP 078 283 21 M 0009 accepté le 31 juillet 2021 – Rehausse d'un mur de clôture
- DP 078 283 21 M 0010 accepté le 18 août 2021 – Réfection d'une toiture à l'identique

3) Arrêté de voirie

- Arrêté n° 29/2021 du 16 juin 2021 n° CA21M0001 - parcelle ZD 102

4) Déclaration d'intention d'aliéner

- N° 20210002 signé le 16 juin 2021 - parcelle ZD 102

5) Divers

- Arrêté de ramonage des cheminées n° 38/2021 du 25 août 2021

6) Régie

- Arrêté n° 39/2021 du 30 août 2021 - Décision portant nomination d'un régisseur

Les conseillers municipaux ont pris acte de ces décisions.

2021/27 – Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

Monsieur le Maire a été informé par mail du 29 juin 2021 adressé par la Fédération nationale des communes forestières demandant au conseil municipal de voter la motion en annexe de la présente relative au retrait des mesures inacceptables et incohérentes. En effet, le gouvernement envisage d'une part d'augmenter la contribution des 14 000 communes et collectivités forestières française pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, et d'autre part le futur Contrat Etat-ONF prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

Le conseil municipal accepte la motion de la Fédération nationale des Communes forestières.

2021/28 – SIRECE – Désignation d'une personne en charge du dossier de la rénovation des statues de l'église

Le conseil municipal désigne Monsieur Vénard Sylvain en charge du dossier « rénovations des statues ».

2021/29 – Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du centre interdépartemental de gestion (CIG)

Le Conseil municipal décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022. Il prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2023.

2021/30 – Distribution des commissions de Monsieur Masi Benjamin aux membres du conseil municipal

Le Conseil municipal décide, suite à la démission de Monsieur Masi Benjamin, de réviser les commissions dont Monsieur Masi Benjamin faisait partie :

Vous pouvez retrouver plus de détails en parcourant le registre des délibérations disponible en mairie.

3 – PLU affaire n° 2

Le Cabinet CITYLEX Avocats a adressé le 25 septembre 2020 auprès de la mairie une demande de recours gracieux suite à la délivrance d'un certificat opérationnel concernant un terrain cadastré n° ZA 449. Ce certificat a été refusé.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il ne retirera pas sa décision. En effet, ce terrain se situe en zone N*. La zone N est par principe inconstructible. Le sous-secteur N*, dans lequel se situe le projet, autorise uniquement les constructions suivantes « l'extension des constructions existantes, dans la limite de 20% de la surface de plancher existante à la date d'approbation du PLU ; cette extension pouvant être réalisée en une ou plusieurs fois, la création d'annexes dans la limite de 60 m² d'emprise au sol ; cette extension pouvant être réalisée en une ou plusieurs fois. »

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a adressé le 18 novembre 2020. Un courrier de rejet de recours gracieux auprès du Cabinet CITYLEX Avocats.

Le 24 août 2021, Monsieur le Maire a reçu par mail de la part de Maître Suissa le mémoire en réplique de l'avocat de la partie adverse. La réponse à ce mémoire a été adressée auprès de notre avocate le 06 septembre 2021.

4 – ARS Ile-de-France

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le rapport annuel de l'ARS sur la qualité de l'eau de l'année 2020.

5 – Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion a été organisée le 09 septembre avec Cabinet En Perspective afin de soumettre les différentes modifications à apporter au PLU.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 22 h 30.

Le Maire,
RENAULD Hervé



COMMISSIONS	TITULAIRES		SUPPLEANTS	
	RESPONSABLE	ADJOINT		
SEY 78	HAMEL		DUPUY	
S.I.R.E.C.E	LE TUAL	DUPUY	VENARD	RENAULD
S.I.D.O.M.P.E	RENAULD		VENARD	
Rapporteur au budget	GERAUDIE	VENARD	DUPUY	HAMEL

2021/31 – Commission PLU

Le Conseil municipal désigne les membres de la commission ci-après :

- Monsieur Renauld Hervé, Président de la commission,
- Monsieur Géraudie Thomas,
- Monsieur Maillard Fabrice,
- Monsieur Vénard Sylvain,
- Monsieur Le Tual Didier

Rapport des commissions

Rapports divers

1 – Démission de Monsieur Masi Benjamin du conseil municipal

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que Monsieur Masi Benjamin a démissionné pour raisons personnelles du conseil municipal depuis le 21 juillet 2021.

Les membres du conseil municipal le remercient pour sa participation active dans ses fonctions de conseiller.

2 – PLU affaire n° 1

Lors du conseil municipal du 9 mars 2018, Monsieur le Maire a informé les membres du conseil municipal de la requête du Cabinet GMR avocats. Les plaignants demandaient l'annulation du PLU.

Le jugement rendu par le tribunal administratif de Versailles le 19 février 2019 a conclu à l'annulation partielle du PLU de Grandchamp, seulement en tant qu'il classe la parcelle ZD 95 en zone constructible.

Les plaignants ont fait appel le 17 avril 2019 du jugement rendu par le Tribunal administratif de Versailles.

Le 8 juin 2021, Monsieur le Maire a reçu la décision de la cour administrative d'appel de Versailles. La requête des plaignants est rejetée. Ils verseront ensemble à la commune de Grandchamp la somme de 2 000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Le 11 août 2021, Monsieur le Maire a reçu de la part de Maître Fabrice Sebagh une correspondance l'informant de la notification de recours effectuée auprès le Conseil d'Etat le 4 août 2021 à l'encontre de l'arrêt rendu par la cour administrative d'appel de Versailles.

Le 12 août 2021, le Conseil d'Etat a adressé une lettre destinée à informer la commune qu'un recours en cassation est présenté par les plaignants.